

ZONE DE POLICE VESDRE

VERVIERS-DISON-PEPINSTER

www.policevesdre.be



Police

Zone Vesdre

COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication immédiate

Dossier traité par : Eric Piscart - Consultant en communication
Zone de police Vesdre - 087/329 251 - 0494/501 774

Verviers, le 22 juin 2009

Braderie de Verviers - Mesures de stationnement et de circulation

Du mercredi 24 juin au samedi 27 juin 2009 aura lieu la traditionnelle braderie de Verviers. Une nocturne est prévue le vendredi 26 juin 2009.

A cette occasion, différentes mesures concernant la circulation et le stationnement de véhicules seront prises :

Mardi 23 juin

A partir de 18h00, stationnement interdit des véhicules des deux côtés de la chaussée des rues du Brou et de l'Harmonie (en vue de laisser les commerçants déposer leurs tonnelles).

A partir de 20h00, fermeture à la circulation de ces deux rues.

Mercredi 24 juin de 08h00 au samedi 27 juin à 24h00

MESURES DE CIRCULATION

La circulation des véhicules est interdite :

- rue de la Banque, tronçon est, dans le sens ouest/est sauf bus et véhicules de MMA supérieur à 3,5 tonnes.
- rue Crapaurue
- rue de Heusy à partir de la jonction avec la rue des Carmes
- rue du Brou
- rue de l'Harmonie
- rue Jardon entre la rue de l'Harmonie et l'accès carrossable de la SWDE
- rue Chapuis, de la rue Jardon à l'accès carrossable de la MWET
- rue H. Hurard, dans le tronçon compris entre la rue du Brou et le n°7.
- Pont Saint Laurent.
- rue P. Janson, entre la rue Crapaurue et la cour privée.
- l'interdiction de circulation entrera en vigueur dès 06h00 en ce qui concerne la tronçon de la rue de Heusy compris entre sa jonction avec la rue des Carmes et la place du Marché.

La circulation des véhicules est interdite « excepté circulation locale » et en « voie sans issue », la circulation locale s'effectuant dans les deux sens :

- rue Ortman.
- rue Jardon, entre la rue du Manège et l'accès à la SWDE pour le personnel jusque 10h00 et à partir de 16h00.
- rue Chapuis, entre la rue Xhavée et l'accès au MWET inclus.
- rue P. Janson entre la partie formant la place et la cour privée.
- rue des Carmes sauf la jonction avec la rue de Heusy.

- rue des Martyrs.
- rue de Heusy jusqu'à la jonction avec la rue des Carmes, en sens unique.

La circulation est autorisée dans les deux sens :

- rue Laoureux, depuis la rue de la Banque jusqu'à l'immeuble 30.
- sur la chaussée sud de la place Verte, le sens Est/Ouest est autorisé aux taxis. Les bus et taxis pourront depuis la rue des Martyrs virer à gauche pour emprunter uniquement le site propre réservé aux bus et taxis.
- rue Ortman-Hauzeur depuis le rond-point de la fontaine jusqu'au carrefour avec la Coronmeuse.

Changement de sens de circulation :

- du mercredi 24 juin 07h00 au samedi 27 juin à 21h00, la circulation dans la jonction rue de Heusy/rue des Carmes se fera dans le sens Heusy/Carmes et interdite dans l'autre sens.

MESURES DE STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules est interdit :

- rue Crapaurue
- rue de Heusy, sauf jusqu'à la jonction avec la rue des Carmes
- rue du Brou (à partir du mardi 23/06 à 18h00 des deux côtés)
- rue de l'Harmonie (à partir du mardi 23/06 à 18h00 des deux côtés)
- rue Jardon entre la rue de l'Harmonie et l'accès carrossable de la SWDE
- rue Chapuis, de la rue Jardon à l'accès carrossable de la MWET
- rue H. Hurard, dans le tronçon compris entre la rue du Brou et le n°7
- Pont Saint Laurent
- rue P. Janson, entre la rue Crapaurue et la cour privée
- rue Chapuis et Jardon entre la rue Xhavée et l'accès au MWET inclus
- rue du Marteau, côté impair, de la place du Martyr à la place Saint Paul
- rue de la Banque, côté pair entre rue P. Janson et rue des Martyrs
- rue Xhavée devant les immeubles n. 3 à 13 inclus
- place du Martyr sur 3 emplacements à hauteur des immeubles 15 à 17 - magasin vidéosquare (à partir du 24/06 à 08h00 au 27/06 à 19h00)
- place du marché (côté Perron) sur le petit parking jouxtant le café « la Mairie » (dès mardi 23/06 à 18h00)

L'arrêt et le stationnement sont interdits :

- rue Chapuis, rue Jardon, rue Ortman, rue Laoureux et rue des Carmes, sur une distance de 20 m des 2 côtés de la chaussée, immédiatement à partir de la barrière délimitant la zone de braderie.
- rue des Martyrs, des 2 côtés de la chaussée, sur 20 m en deçà du carrefour avec la rue de la Banque et sur 20 m des 2 côtés de la chaussée en deçà du carrefour avec la Place Verte.

Du mercredi 24 juin à 07h00 au vendredi 26 juin à 24h00

- le stationnement et la circulation des véhicules sont interdits place du Marché, côté Perron, dans sa partie située au sud du Perron. La circulation locale sera autorisée dans la partie au Nord du Perron et côté annexe.
- le stationnement est interdit le long du numéro 55 (côté annexe de l'hôtel de ville), place du marché ainsi que le long de l'hôtel de ville côté annexe, place du marché

Le samedi 27 juin de 00h00 à 16h00

- la circulation est interdite « excepté circulation locale », « voie sans issue », rue Thier Mère Dieu et place du Marché, sur la chaussée comprise entre la rue Thier Mère Dieu et la rue de Heusy. La circulation locale y est autorisée dans les deux sens et le stationnement des véhicules, autres que ceux participant à des mariages, sera interdit dans ce tronçon.

Mesures de circulation dans le cadre de « Verviers en couleurs » - braderie à Hodimont

- la circulation, l'arrêt et le stationnement sont interdits le samedi 27 Juin 2009 entre 08h00 et 24h00 dans la partie de la rue de Hodimont située du carrefour avec la rue Dison jusqu'à la rue St Antoine
- le stationnement sera interdit sur le parking Saint-Antoine le samedi 27 Juin 2009 entre 06h00 et 24h00 sauf organisateurs
- le samedi 27/06/09 entre 11h00 et 16h00, le stationnement de tout véhicule (sauf officiels se rendant à la réception) est interdit rue Saucy , côté des immeubles impairs (église) depuis le pont du Chêne jusqu'au pont Parotte.

Le parking de l'Outlet Ardennes Centre est accessible de 09h00 à 18h00 les 24 et 25 juin, et de 09h00 à 19h00 les 26 et 27 juin.

La navette du City Bus commencera sa première traversée de la ville à 09h00.

Le parking sera gratuit en centre ville durant les 4 jours de la braderie.